



Paris, le 25 janvier 2024

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT UN NOUVEL AGENDA SOCIAL EUROPÉEN

Chères et chers camarades,

Cette circulaire fait le point sur la dernière ligne droite avant le renouvellement de l'agenda social européen qui découlera des élections européennes du 6-9 juin 2024 et du renouvellement des institutions de l'Union Européenne. La présidence espagnole du Conseil de l'UE, au second semestre 2023, a porté certaines avancées dans le champ social mais il reste difficile à ce stade de parler de bilan positif pour l'Europe sociale à l'issue de la législature européenne 2019-2024.

L'Europe sociale : où en est-on au lendemain de la présidence espagnole du Conseil de l'UE ?

Sous pression du mouvement syndical européen et des organisations syndicales espagnoles, la **présidence espagnole du Conseil de l'UE au 2nd semestre 2023 a tenté de redonner un souffle à l'agenda social européen en forçant un compromis sur la proposition de directive de l'UE sur les travailleurs de plateformes, en vain**. Elle a également échoué à débloquer la révision du règlement européen relatif à la coordination des systèmes de sécurité sociale, au point mort depuis 2018. La France a notamment joué un rôle-clé pour mettre en échec ces deux compromis.

Sur les autres dossiers législatifs dans le champ social, **la présidence espagnole a uniquement réussi à faire passer un accord sur la 5^{ème} révision de la directive de l'UE sur l'exposition professionnelle aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques portant notamment sur le plomb et les diisocyanates**. L'Espagne s'est essentiellement illustrée dans l'adoption de recommandations ou conclusions du Conseil, dépourvues de force juridique contraignante, en faveur du dialogue social et du rôle des organisations syndicales notamment dans le cadre des transitions verte et numérique ou la promotion de la démocratie au travail.

Sur d'autres chantiers législatifs, **la présidence espagnole a obtenu un accord globalement satisfaisant sur la proposition de directive de l'UE sur le devoir de vigilance**. Cet accord reprend nombre des points défendus dans la position de la Confédération Européenne des Syndicats, en large partie fruit du travail de Force Ouvrière ces dernières années sur la scène nationale, européenne et internationale pour responsabiliser les donneurs d'ordre.

Dans la continuité de la reconnaissance croissante de l'économie sociale et solidaire au niveau international et européen, la présidence espagnole a poussé pour l'adoption d'une **recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale**. Force Ouvrière s'est mobilisée, à la fois au Conseil Economique et Social Européen et au sein du mouvement syndical européen aux côtés de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), pour un



encadrement de l'ESS, parfois instrumentalisée pour concurrencer les services publics, et pour la défense des intérêts et des droits des travailleurs employés dans l'ESS.

La lutte syndicale continue contre le retour de l'austérité !

Outre son accompagnement dans la mise en place du Pacte Asile et Migration de l'UE attentatoire aux droits des étrangers et au droit d'asile, **la présidence espagnole restera comme celle qui a cédé au retour de l'austérité en Europe** en échange d'une nomination à la tête de la Banque Européenne d'Investissement. Sous pression de la France et de l'Allemagne, et avec le soutien d'une minorité du Parlement européen, la réforme de la gouvernance économique de l'Union Européenne s'oriente vers des règles plus dures en matière de réduction de la dette et du déficit public au détriment des services publics, de la protection sociale et à rebours des besoins pourtant criants en matière d'investissements publics.

Lors de la session plénière du Parlement européen, le 17 janvier 2024, le Parlement a définitivement arrêté sa position et les négociations devraient débuter au plus vite avec le Conseil. La majorité des eurodéputés n'ont pas écouté le signal envoyé lors des euro-manifestations du 13 octobre et du 12 décembre 2023. Force Ouvrière s'est mobilisée, entre autres en multipliant les courriers aux eurodéputés. Nous avons obtenu notamment le vote CONTRE des eurodéputés français des groupes politiques européens S&D (*contre la consigne de leur groupe*), La Gauche et Les Verts lors d'un premier vote en commission en décembre dernier et lors de la session plénière mais cela n'a pas été suffisant. *A contrario*, la CGT et la CFDT ont décidé de ne plus solliciter en ce début d'année un vote CONTRE des eurodéputés français. FO quant à elle, a également obtenu, aux côtés de l'ÖGB (*Autriche*), des syndicats italiens et de la CSC (*Belgique*) que la CES coordonne l'action de ses affiliés contre cette position, la CES voulant initialement ne pas se mettre à dos la présidence belge ou ses interlocuteurs, sous pression notamment du DGB (*Allemagne*).

En raison de la persistance de la crise du coût de la vie en Europe et en France, du risque de récession pour une partie de la zone euro et des incertitudes économiques liées au contexte international, FO plaide pour le maintien de la clause de suspension du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) pour 2024 afin de prendre le temps nécessaire à mener cette réforme. **Force Ouvrière n'est pas contre une réforme de la gouvernance économique de l'UE, au contraire ! FO continue de plaider activement pour une révision drastique du PSC et l'abolition du Pacte budgétaire européen.**

Dans tous les scénarios, FO continuera de se mobiliser pour mettre en échec le retour de l'austérité en Europe et fera de cette question un enjeu central pour les élections européennes du 6-9 juin 2024.

Le programme de la présidence belge du Conseil de l'UE à double tranchant social

La Belgique prend la présidence du Conseil de l'UE au 1^{er} semestre 2024 et entend poursuivre l'ambition sociale initiale de la présidence espagnole. La présidence belge souhaitera mener à son terme les derniers dossiers législatifs sur la table avant la fin de la législature européenne le 25 avril 2024. **La finalisation de la directive de l'UE sur les travailleurs de plateforme, la révision du règlement de l'UE relatif à la coordination des systèmes de sécurité sociale et un déblocage de la révision de la directive de l'UE sur l'égalité de traitement, nécessitant l'unanimité parmi les 27 gouvernements nationaux au sein de l'UE, font partie du programme de la présidence belge.**

La présidence belge devra également clore **les négociations sur la proposition de directive de l'UE sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques**. Deux positions divergentes s'affrontent entre celle au rabais du Conseil, sous pression de certains Etats membres dont la France et l'Allemagne, et celle globalement positive du Parlement européen grâce au succès de la mobilisation syndicale. FO continue de se mobiliser aux côtés de la CES et du DGB allemand pour faire reconnaître notamment le rôle des organisations syndicales dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail, dans la continuité de la ratification de la C190 de l'OIT par la France et par la récente adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La présidence belge aura notamment en charge avec la Commission européenne l'organisation du **sommet de Val Duchesse II dédié à la relance du dialogue social européen**. Mais après l'échec des négociations sur la révision de l'accord-cadre européen de 2002 sur le télétravail et le droit à la déconnexion (*voir le communiqué intersyndical du 22 décembre 2023*) provoqué par le patronat européen, rien n'est à attendre de ce sommet. La présidence belge a également pris l'initiative d'organiser un **sommet social à La Hulpe en mars 2024** afin de donner une suite au plan d'action du Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) adopté en 2021. **Ce sommet visera notamment à faire un premier point sur l'atteinte des cibles 2030 de Porto en matière d'emploi, de formation professionnelle et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Lors de ce sommet, **une déclaration institutionnelle devrait être signée en appui à l'Europe sociale**, identifiant des premières pistes d'action pour le futur agenda social européen 2024-2029.

Enfin, **le programme de la présidence belge attire l'attention sur les conditions de travail dans plusieurs secteurs d'activité**. Elle souhaite travailler à l'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs du secteur des transports, pour les enseignants ou encore pour les travailleurs dans le secteur de la culture avec une attention particulière aux nouveaux créateurs de contenu en ligne qui sont reconnus dans certaines législations, par exemple en Espagne, comme des salariés de plateformes numériques en raison d'un lien de subordination économique. Cette attention est bienvenue mais pourrait aussi conduire à des initiatives à double-tranchant pour les travailleurs concernés. La Confédération reste aux côtés de l'ensemble des fédérations professionnelles FO pour les appuyer au niveau européen.

La présidence belge devra également accompagner les réflexions et les débats au niveau politique et technique sur l'avenir des politiques européennes post-2024, comme la politique de cohésion européenne sociale et territoriale, la future politique agricole commune ou encore l'actualisation du Pacte vert pour l'Europe. **Les chantiers institutionnels sont au point mort** depuis la clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, fermant la porte à moyen terme à l'intégration d'un protocole de Progrès social dans les traités européens pour mettre fin à la primauté des libertés économiques sur les droits sociaux, demande portée de longue date par Force Ouvrière pour avancer concrètement pour une réelle Europe des travailleurs.

FO mobilisée dans la définition du futur agenda social européen 2024-2029

Dans le respect du principe d'indépendance auquel est profondément attachée Force Ouvrière, la Confédération exprimera ses attentes et revendications sur la scène européenne avant et après les



Circulaire confédérale

élections européennes qui se tiennent début juin. Force Ouvrière sera également mobilisée au niveau national pour mettre la question sociale au cœur du **futur agenda stratégique de l'UE 2024-2029** qui sera arrêté par le Conseil européen, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres de l'Union Européenne, au plus tard au Conseil européen du 27-28 juin 2024. Des nouveaux modèles d'entreprise menacent les droits à l'emploi et creusent le rapport de forces au détriment des travailleurs et de leurs syndicats. L'Europe devrait être un endroit où le travail paie, pas un casino où est récompensé le fait de parier sur la chute de normes sociales durement obtenues.

Amitiés syndicales,

Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général